Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_111CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

**Mairie de DAMGAN**

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

## MAIRIE DE DAMGAN
## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres : | 19 |
| Présents | 15 |
| Votants | 19 |
| Absent(s) Représentés(s) | 4 |
| Absents excusés Non représentés | 0 |

**Présents** :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

**Conseillers municipaux** : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

**Absents représentés :**
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

**Absent excusé non représenté : 0**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_111CM2711-DE

# Délibération 2025-111

## Objet : MP – Acquisition de réservoirs d'eau - Attribution du marché - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document en découlant.

La commune souhaite mieux appréhender pour l'avenir la raréfaction de l'eau et ne plus utiliser l'eau potable à certaines fins.
Considérant qu'il apparait que l'arrosage de nos fleurs, massifs, terrains sportifs et le nettoyage des voiries, des véhicules, du mobilier et des différents équipements pourrait être réalisé avec de l'eau de pluie récupérée par des réservoirs d'eau.
Considérant qu'il s'agit d'une économie financière et de la prise en compte qu'il n'y a pas besoin d'un usage de l'eau potable pour la réalisation de ces besoins.
Considérant que la commune a sollicité des prestataires et l'un d'entre eux a bien voulu répondre.
Considérant que sur la base de ce devis la commune de Damgan a déposé un dossier de subvention.
Considérant que la commune a déjà délibéré quant aux demandes de financements pour ces matériels et qu'elle a obtenu 70% de financement par l'Agence de l'Eau.
Considérant que deux sites sont concernés : les ateliers (131 m3) et le complexe du loch (850 m3).
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 24 novembre 2025.

Le rapporteur entendu,

***Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,***

Art. 1 DÉCIDE d'acquérir et de poser les deux réservoirs d'eau pour la collecte de l'eau de pluie à des fins citées plus haut.

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis avec la société RENARD'EAU 11 rue de clos des saules 35270 COMBOURG pour un montant de 70 517,24 €HT

Art 3 DIT que les dépenses sont prévues au budget communal 2026 et s.

**Fait et délibéré en Mairie,**
**les jour, mois et an que dessus**
**Au registre sont les signatures ;**
**P/ COPIE certifiée Conforme,**
**Le 27/11/2025**
**Le Maire**
**Jean Marie LABESSE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_111CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

| | Nom Prénom | Présence |
|---|---|---|
| 1 | LABESSE Jean-Marie | |
| 2 | LAMOUR Marc | |
| 3 | Muriel CLERY | |
| 4 | GRAINZEVELLES Michel | |
| 5 | CHAUFFERT Arlette | |
| 6 | FLINOIS Claude | |
| 7 | DENOUAL Yvette | |
| 8 | ADAM LEVACON Brigitte | |
| 9 | DAIRIEN Marie-Françoise | pouvoir donné à christine GUYOT |
| 10 | SOLMON François-Robert | pouvoir donné à B. Adam LEVACON |
| 11 | LE PERSONNIC Serge | |
| 12 | GUYOT Christine | |
| 13 | BREISTROFFER Yann | |
| 14 | LE NEVE Mickael | |
| 15 | LE FICHER Lyliane | |
| 16 | Patrice BROUILLE | pouvoir donné à Serge le Personnic |
| 17 | TRICHET Jean Jacques | |
| 18 | COLOMBEL Jean-Marie | |
| 19 | PERRUSSEL Marc | pouvoir donné à JM Colombel |

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON